



Programme prévisionnel

Contexte :

En France, le cadre juridique déterminé par **la loi sur le 1% Eau, dite loi « Oudin-Santini »**, permet aux collectivités territoriales chargées des services d'eau potable et d'assainissement d'affecter des moyens conséquents à des actions de solidarité internationale sur ces thématiques. Les collectivités n'ayant pas les compétences de l'eau et l'assainissement, peuvent également s'engager sur ces secteurs au titre de la **réglementation générale (loi Thiollière)**.

Aujourd'hui, plus de 200 collectivités sont engagées dans la solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement. Toutefois, les possibilités offertes par le 1% Eau ou la loi Thiollière ne sont pas encore suffisamment connues et exploitées, notamment en ce qui concerne l'implication des services techniques chargés de l'eau et de l'assainissement sur l'action internationale.

Cet événement fait suite à un premier atelier qui s'est tenu en janvier 2020 et qui visait à mieux faire connaître les possibilités d'intervention en solidarité internationale pour l'eau et l'assainissement. Ce second atelier visera à réunir les équipes techniques chargées des services d'eau potable ou d'assainissement, les équipes chargées des relations internationales au sein des grandes métropoles françaises et les élus afin de pouvoir poursuivre ce travail de sensibilisation à la solidarité internationale en matière d'Eau et d'Assainissement tout en diffusant des bonnes pratiques en terme d'appui d'une collectivité du nord à la structuration d'un service Eau et d'Assainissement dans une collectivité du sud.

Objectifs :

OG :

- Sensibiliser les collectivités territoriales à la solidarité internationale en matière d'eau et d'assainissement ;

OS :

- Partager des expériences réussies de coopérations décentralisées et de dispositifs de financements afin de transmettre les bonnes pratiques ;
- Aborder la coopération décentralisée dans un esprit de réciprocité (valoriser notamment la place et le savoir-faire des services techniques eau/ assainissement des collectivités du nord et du sud dans la transmission de compétences et partage d'expériences).
- Échanger sur le rôle des collectivités françaises dans l'AECT eau/ assainissement.

Lieu :

L'événement se déroule en présentiel à Lyon (Maison de l'Environnement- 14 Av. Tony Garnier, 69007 Lyon)- Trame 1 Halle Tony Garnier).

Programme prévisionnel :

Durée	Thématique :	Intervenants :
9h45-10h15	Accueil café	
10h15-10h40 :		Mot d'accueil (AERMC et pS Eau)
10h40-11h40	1ère table ronde : 1. Comment au travers de vos différentes actions, avez-vous favorisé la mise en place d'un service Eau et Assainissement ? 2. Comment les services techniques ont-ils été impliqués dans la démarche ? Quelle forme de plus-value pour les services techniques pour les collectivités du nord et du sud ? 3. Quels sont les moyens financiers et humains mobilisés par la collectivité ?	- Josselin Ravaz (Représentant de la Métropole de Lyon à Madagascar) - Rachel Nodin (Directrice Ados) - Didier Serre (Chargé de mission eau potable, Conseil Départemental de la Drôme) - Gilles d'Ettore (Maire Ville d'Agde) - Raffaella Vimont Vicary (Cheffe de projet coopération décentralisée de la Communauté d'Agglomération Hérault-Méditerranée)
11h40-12h15	Échange avec la salle	
12h15-13h40	Pause déjeuner	
13h45-14h30	2ème Table ronde : 1. Le cadre légal de la Solidarité Internationale en matière d'Eau et Assainissement 2. Comment bénéficier de l'aide de l'AERMC ? 3. Fonctionnement d'un fonds eau	Karine Blanc (Responsable Solidarité Internationale, Grand Lyon) Rémi Touron (chargé de mission coopération internationale, AERMC) Jean-Marie Tétart (président pS Eau)
14h30-15h30	Echange avec la salle : définir les attentes et besoins des collectivités en matière d'AECT EA	
15h30-16h	Synthèse des points clés vu dans la journée	pS Eau
16h	Clôture de la réunion	AERMC